

Site Natura 2000 : Tourbière et lac de Lourdes FR7300936

COMITE DE SUIVI N°26

16/12/2022, 09h00

Présentiel, maison de la sismicité à Lourdes - Visioconférence

Compte-rendu

Prénom, NOM	STRUCTURE	FONCTION	PRESENCE
Isabelle ZOT	Comité départemental vol libre des Hautes-Pyrénées	Présidente	Présente
Dominique NOGUE	Sous-Préfecture d'Argelès-Gazost	Responsable des relations avec les collectivités territoriales	Présent
Cécile PREVOST	Ville de Lourdes	Présidente du Comité de Pilotage du site	Présente
Emmanuel SUTTER	DDT65	Chef de bureau biodiversité chasse forêt	Présent
Dominique PORTIER	Nature En Occitanie (NEO)	Bénévole	Présente
Jean-Luc MAGNET	ETIAGES	Gérant	Présent
Jean DOYER	Golf Lourdes	Directeur	Présent
Hélène SAZATORNIL	PLVG	Directrice du service GeMA	Présente
Jean-Michel PARDE	AREMIP	Chargé d'étude	Présent
Coraline FILLET	AREMIP	Chargée d'étude	Présente
David SOULET	CEN Occitanie	Chef de projet entomologie - référent Hautes-Pyrénées	Présent
Guy MAILLE	LPO 65	Président	Présent
Jean-Pierre BENITO	Esquimau Kayak Club Lourdes	Président	Présent
Jean-Pierre BOUSQUET	Saint-Hubert-club-Lourdais	Secrétaire	Présent
Jean-Marc RIGALLEAU	AAPPMA Pêcheur Lourdais	Président	Présent
Nicolas THION	Fédération départementale des chasseurs des Hautes-Pyrénées	Technicien	Présent
Camille CHIRAY	PLVG	Chargée de mission Natura 2000	Présente
Béatrice LONCAN	Chambre d'Agriculture 65	Conseillère Territoire & Biodiversité	Visio
Christelle DEJEANNE	DDT65	Chargée de mission Natura 2000	Visio
Anne-Marie DEVELAY	DREAL Occitanie	Chargée de mission Agroécologie et Biodiversité	Visio
Catherine LABAT	Conseil Départemental 65	Responsable du Service Environnement Aménagement	Excusée
Carole DELGA	Région Occitanie	Présidente	Excusée
Hélène SARNIGUET	Terra Nostra	Présidente	Excusée
Emilie MANSANNE	Ville de Lourdes	Responsable du service Transition Ecologique et Risques Majeurs	Excusée
Angélique MASSON	Agence de l'Eau Adour Garonne	Chargée d'intervention espace rural	Excusée
Jérôme COY	ONF	Responsable de l'unité territoriale Vallée des Gaves, Val d'Adour	Excusé
Jean SALOMON	Préfecture des Hautes-Pyrénées	Préfet des Hautes-Pyrénées	Excusé
Sylvie SOROSTE LEIZA	CATLP	Responsable du service Environnement	Excusée
Véronica LEON	Région Occitanie	Chargée de Projets - Service Eau, Milieux aquatiques et Risques	Excusée
Benoît MOURNET	Député de la 2 ^{ème} circonscription des Hautes-Pyrénées		Excusé
	Office Français de la Biodiversité		Excusé

PJ : Présentation PowerPoint diffusée en séance.

SOMMAIRE

1	Gestion du site.....	4
1.1	CR3 : Pâturage extensif	4
1.2	CR1-CR4 : Opérations complémentaires au pâturage extensif.....	5
1.2.1	Tire-sève : partie nord-est (contrat N2000 CEN Occitanie).....	5
1.2.2	Débroussaillage : partie nord-est (contrat N2000 CEN Occitanie).....	5
1.2.3	Réfection du ponton :	5
1.2.4	Entretien du corridor entre les parties centrale et nord-est de la tourbière.....	5
1.3	CR1-CR3-CR4 : Renouvellement des contrats de gestion	6
1.4	CR1-CR3-CR4 : Opérations de gestion prévues à partir de 2023	6
1.5	CR1-CR3-CR4 : Discussions	7
1.6	CR11 : Lutte contre les espèces exotiques envahissantes	8
1.6.1	Lutte contre la Spirée du Japon.....	8
1.6.2	Lutte contre le Ragondin	8
1.7	CR11 : Discussions	8
2	Suivis réalisés sur le site	9
2.1	S3 : Suivi du Fadet des Laïches	9
2.2	S3 : Discussions.....	10
2.3	S1 : Suivi quantitatif de l'eau	11
2.4	S1 : Discussions.....	11
2.5	S0 : Suivi de l'impact des mesures de gestion.....	12
2.6	S0 : Discussions.....	12
3	Projets Agro-Environnementaux et Climatiques (PAEC)	12
4	Communication et sensibilisation	14
5	Actions non-réalisées en 2022	15
5.1	S0 : Identification des dispositifs de suivi.....	15
5.2	CR10 : Marquage des arbres favorables aux insectes saproxyliques.....	16
5.3	Protection de l'herbier à nénuphars jaunes.....	16
5.4	Discussions	16
6	Programme d'actions prévisionnel 2023	17
6.1	Gestion	17
6.2	Suivi/étude	17
6.3	Animation et communication.....	17
7	Transfert de la compétence Natura 2000 aux Régions	18
8	Annexes	20

INTRODUCTION

Mme PREVOST Présidente du Comité de Pilotage introduit la séance : 2022 Année de renouveau.

Cette année est celle où l'on se rencontre pour la première fois en présentiel après 2 années à distance ; nos liens s'incarnent enfin.

Le départ d'Emilie MANSANNE, animatrice Natura 2000 des 10 dernières années sur le site « tourbière et lac de Lourdes » a également marqué cette année. Nous saluons l'arrivée de Camille CHIRAY déjà aux manettes depuis 9 mois.

C'est aussi l'annonce du changement au niveau de la gouvernance puisque les aires Natura 2000 sont à partir du 1^{er} janvier 2023 une compétence de la Région Occitanie.

2022 est certes l'année de la prise de conscience à large échelle, de la rupture climatique, dont les effets nous ont tous touchés de près : feux, sécheresses, inondations, épisodes de grêles dévastatrices ... Et il faut également relever que le COPIL coïncide symboliquement avec la COP15 de la biodiversité, à Montréal.

Revenons à notre territoire, notre espace humide et aquatique de 86 ha qui nous permet d'expérimenter grandeur nature des liens attentifs aux milieux naturels, avec l'ensemble des acteurs aux enjeux multiples : loisirs, naturalisme, sciences, éducation, hydrologie ...

Depuis 2 ans, je m'engage à prendre en compte l'ensemble des aspirations des parties prenantes qu'elles soient écologiques, économiques, culturelles ou sociales. Dans la continuité de ce qui est fait depuis 15 années, et dans la responsabilité des ruptures écologiques à intégrer dans notre vision du futur : notre site de la Tourbière et du Lac de Lourdes demeure un des piliers fondamentaux des récits de notre monde en transition. L'animation, la sensibilisation sont essentielles et je souhaite que nous poursuivions ces actions dans le plus grand respect de l'écosystème exceptionnel et préservé.

Je vous remercie pour votre confiance et vous souhaite un très beau COPIL 2022.

Mme CHIRAY, nouvelle animatrice du site Natura 2000 « Tourbière et lac de Lourdes », adresse également ses remerciements à Mme MANSANNE pour son travail de qualité et son investissement en faveur du site durant une dizaine d'année.

DISCUSSIONS ET ECHANGES

1 GESTION DU SITE

1.1 CR3 : PATURAGE EXTENSIF

L'action de pâturage extensif sur la tourbière vise cinq objectifs :

- Contenir l'expansion des arbustes et arbres ;
- Entretenir les dépressions tourbeuses et les stades pionniers ;
- Ouvrir et maintenir ouvert le manteau de molinie ;
- Relancer la dynamique turfigène ;
- Contrôler le développement de la cladiaie et de la roselière.

Pour ce faire deux contrats Natura2000 signés en 2021 avec l'Etat et le Conseil Régional, pour une durée de 2 ans sont effectifs sur la tourbière :

- L'un porté par l'AREMIP concerne la partie centrale de la tourbière sur environ 7 ha ;
- L'autre porté par le CEN Occitanie concerne la partie nord-est de la tourbière sur environ 4 ha de tourbière.

Sur la partie en gestion par l'AREMIP, à savoir la partie centrale et sud-est pour 2022 :

- 3 équins ont pâturé du 19 août au 5 octobre soit durant 48 jours ;
- 4 vaches lourdaises ont pâturé du 24 août au 9 novembre soit 78 jours ;
- 21 chèvres ont également pâturé sur la zone sud-est de la tourbière, afin de contrôler le développement dense de la cladiaie sur cette zone. Elles sont arrivées sur la tourbière le 7 septembre et en sont reparties le 12 octobre soit 36 jours de pâturage.

Pour rappel, sur cette partie centrale, 2 zones sont en exclos depuis 2021 car jugées « favorables » pour le Fadet des Laïches et ne nécessitent donc pas d'intervention :

- Une première zone de 900 m² qui correspond à la zone test d'étrépage qui avait eu lieu il y a quelques années ;
- Une deuxième zone de 5 500 m² qui correspond à une zone dense en touradons à Molinie bleue avec un recouvrement très faible de ligneux.



Zones en exclos sur la partie centrale

1.2 CR1-CR4 : OPERATIONS COMPLEMENTAIRES AU PATURAGE EXTENSIF

1.2.1 Tire-sève : partie nord-est (contrat N2000 CEN Occitanie)

Une coupe sélective des ligneux pour freiner leur développement via une taille en tire-sève a été pratiquée les 2 et 3 mai 2022 par des salariés du CEN Occitanie sur l'aulnaie marécageuse qui s'étend sur les parcs n°2 et n°3 de la partie nord-est de la tourbière. La surface traitée est de 963 m²; ce sont majoritairement des Aulnes glutineux et des Bourdaines qui ont été coupés.

Cette opération a été réalisée dans le cadre du contrat Natura 2000 2021-2022 porté par le CEN Occitanie.



Zone traitée en tire-sève

1.2.2 Débroussaillage : partie nord-est (contrat N2000 CEN Occitanie)

Dans un objectif de restauration du milieu, le CEN Occitanie a mené un chantier de débroussaillage d'envergure sur la partie nord-est de la tourbière. Autour des clôtures (zones bleues de la photo ci-contre) l'intégralité de la végétation a été fauchée. Cette ouverture du milieu a pour but de venir en prolongement du corridor ouvert en 2021 entre les deux parties de la tourbière. Le corridor fauché entre les clôtures n'est pas encore totalement connecté au corridor reliant les deux parties de la tourbière; il reste quelques mètres à faucher l'an prochain pour établir une continuité.

En complément, des coupes manuelles sur les ligneux des parcs n°1 et n°2 ont été pratiquées. Les rémanents ont été exportés sur des placettes de compostage situées sous couvert forestier.

Cette opération a été réalisée dans le cadre du contrat Natura 2000 2021-2022 porté par le CEN Occitanie.



Corridors de fauche autour des clôtures

1.2.3 Réfection du ponton :

Initialement prévue en 2021 mais non-réalisée par soucis d'approvisionnement, la réfection d'une partie du ponton d'accès de la tourbière a été réalisée cette fin d'année par Jérôme DESJOUIS naturaliste indépendant et éleveur de vaches lourdaises. Cette opération est réalisée dans le cadre du contrat Natura 2000 2021-2022 porté par l'AREMIP.

Afin de permettre la libre circulation de l'eau sur le site, la réfection du ponton s'est faite selon la méthode appliquée en 2019 pour la partie terminale à savoir du platelage en douglas qui repose sur des pieux d'acacia de 3 mètres et sur des buses. Les pieux d'acacia servant à la réfection ont été fournis gracieusement par la Ville de Lourdes. La totalité du ponton n'a pas pu être refaite cette année faute de financement. Des travaux seront à prévoir à partir de l'an prochain dans le cadre du prochain contrat de gestion de la tourbière.

1.2.4 Entretien du corridor entre les parties centrale et nord-est de la tourbière

Dans un objectif de reconquête du Fadet des Laïches sur la partie nord-est du site, il a été décidé en 2021 d'ouvrir un corridor entre les parties centrale et nord-est. En effet cette zone dense en végétation peut constituer un obstacle de franchissement pour le papillon.

Le tracé du couloir est rectiligne ; d'une longueur de 50 mètres d'une largeur de 10 mètres et on y retrouve de la Marisque, espèce inscrite sur les listes de protection régionales Midi-Pyrénées, sur une grande partie du couloir. Ainsi pour faire l'opération, une demande de dérogation espèce protégée a été déposée et accordée en 2021 par les services de la DREAL Occitanie l'autorisation est attribuée pour la période 2021-2022.

L'entretien du couloir de fauche a été réalisé le 1^{er} juin 2022 par l'Atelier Chantier d'Insertion (ACI) du PLVG. Régulièrement des suivis photographiques sont menés pour suivre la reprise de la végétation. Il est constaté une bonne reprise, avec notamment l'installation de Molinie Bleue en première ligne du corridor côté partie centrale. A ce jour, aucun Fadet n'a été revu sur la partie nord-est mais l'apparition de la Molinie Bleue (plante hôte du Fadet des Laïches) en première ligne du corridor est encourageante : sa présence pourrait attirer le Fadet vers ce corridor qui s'apparente à son habitat de reproduction et ainsi l'inciter à le traverser.



Couloir de fauche (2022)

1.3 CR1-CR3-CR4 : RENOUELEMENT DES CONTRATS DE GESTION

Les actions présentées précédemment (en dehors du corridor) sont réalisées dans le cadre des deux contrats Natura 2000 en cours sur la tourbière qui prennent fin en 2022. Pour 2023 :

- L'AREMIP renouvellera son contrat à l'identique, via un contrat Natura 2000 pour la gestion de la partie centrale et sud-est de la tourbière. Une demande sera déposée auprès du Conseil Régional courant 1^{er} trimestre 2023.
- Le CEN Occitanie souhaiterait poursuivre la gestion de la tourbière sous la forme d'un contrat LIFE qui pourrait lui permettre d'avoir une meilleure cohérence d'un point de vue administratif. Ce nouveau contrat reste à étudier et finaliser.

1.4 CR1-CR3-CR4 : OPERATIONS DE GESTION PREVUES A PARTIR DE 2023

- En termes de pâturage, l'action sera poursuivie avec une arrivée des animaux retardée à partir du 15 août. Ce choix a été acté conjointement lors de la visite terrain du 29/11/2022, en cas de ponte tardive du Fadet des Laïches (autrefois en vol au-delà du 1^{er} août).
- Le parc de la partie sud-est sera étendu à l'ouest pour poursuivre la réouverture du milieu et le connecter à l'exclos actuel qui contient la majorité des individus de Fadet des laïches de la tourbière de Lourdes. Il faut savoir qu'à la création du site Natura 2000 : le Fadet était observé sur la partie sud-est et ses plantes hôtes étaient présentes en quantité. Le milieu s'est par la suite refermé avec une expansion de la cladiaie. Le pâturage caprin fait ses preuves sur le parc puisque des pieds de Molinie Bleue apparaissent et les quelques ligneux présents, tout diamètre confondu, sont consommés par les chèvres.

- Les deux exclos de la partie centrale seront conservés et deux nouveaux exclos seront créés sur la partie nord-est sur le parc n°2 : sur la zone de tire-sève et sur une zone de fauche autour d'une clôture. Ce choix a été motivé du fait de la récente réouverture de ces zones et pour ne pas perturber le milieu l'an prochain afin d'espérer revoir le Fadet fréquenter le parc n°2, son site de ponte historique. La reprise des ligneux sur les exclos sera surveillée et des coupes manuelles seront pratiquées si nécessaire.
- Concernant le ponton d'accès, la dernière partie doit être reconsolidée à partir de 2023 avec la méthode des buses PVC et pieux d'acacia.
- La réouverture du milieu sur le parc n°3 et la gestion des ligneux sur les parcs 1 et 2 seront poursuivies dans le cadre du contrat de gestion du CEN Occitanie.
- Le corridor reliant les deux parties de la tourbière ouvert en 2021 et entretenu en 2022 sera à nouveau entretenu mais avec une fréquence doublée pour favoriser l'apparition de patch de Molinie Bleue sur le tracé et ainsi inciter le Fadet à emprunter le corridor et reconquérir la partie nord-est. L'opération sera réalisée en régie par l'Atelier Chantier d'Insertion du PLVG. Une demande de dérogation espèce protégée pour la coupe de la Marisque, espèce protégée en région Midi-Pyrénées, sera déposée auprès de la DREAL Occitanie début 2023.



Exclos partie nord-est

1.5 CR1-CR3-CR4 : DISCUSSIONS

M. PARDE s'inquiète quant à la sur-fréquentation de la tourbière qui peut entraîner une dégradation du site. Il propose donc de créer un obstacle à l'entrée pour dissuader les usagers à pénétrer sur le site. Mme CHIRAY indique qu'une « mise sous cloche » du site serait contradictoire avec la politique Natura 2000 qui vise à concilier les activités économiques / de loisirs avec les richesses naturelles du site.

La réflexion s'oriente donc plutôt sur davantage de communication aux usagers afin de les sensibiliser à la fragilité du site.

Mme PORTIER indique qu'il pourrait être intéressant de créer un cheminement sur pilotis sur site pour limiter le piétinement de la tourbière. Mme SAZATORNIL précise que ce projet avait été étudié en 2011 mais n'avait pas abouti faute de financements et de volonté locale.

M. MAILLE demande si des inventaires/suivis ornithologiques sont menés sur le site. Mme CHIRAY précise qu'aucun inventaire oiseaux n'a été mené et ne sera mené dans le cadre de Natura 2000 car le site « Tourbière et lac de Lourdes » est une ZSC (Zone Spéciale de Conservation) et a donc été désigné pour préserver les espèces et les habitats d'intérêt communautaire cités dans la Directive Habitats Faune Flore. Cette Directive exclue toutes espèces d'avifaune car ces dernières sont listées dans la Directive Oiseaux qui permet la désignation de site en ZPS : Zone de Protection Spéciale. M. PARDE ajoute que des inventaires ornithologiques ont été réalisés hors cadre Natura 2000 sur le lac de Lourdes.

M. PARDE informe les membres du COPIL de la venue prochaine d'étudiants en BTS GPN afin de traiter sur site le boisement qui se développe et isole les deux parties de la tourbière. La date de l'opération sera communiquée en amont à l'animatrice du site.

1.6 CR11 : LUTTE CONTRE LES ESPECES EXOTIQUES ENVAHISSANTES

1.6.1 Lutte contre la Spirée du Japon

La Spirée du Japon est une espèce exotique envahissante présente sur la tourbière. Depuis 2014, une session d'arrachage par an est menée par l'animatrice du site avant l'apparition des graines. Cette année l'animatrice est intervenue le 13 juillet : 3 pieds ont été arrachés dont un seul mature. Les pieds arrachés sont toujours localisés dans le secteur ouest de la cladiaie. Pour le moment la dynamique d'invasion est maintenue sur la tourbière.

1.6.2 Lutte contre le Ragondin

Le Ragondin fait également partie des espèces exotiques envahissantes présentes sur la tourbière. En effet cette espèce peut entraîner, par son écologie, un déséquilibre de l'écosystème. Il consomme 25 à 40 % de son poids en végétaux verts par jour, il défriche les berges, ce qui peut par exemple entraîner la destruction de l'habitat de la Loutre d'Europe, qui est une espèce d'intérêt communautaire qui fréquente le site.

Il présente également un risque sanitaire ; il peut être porteur sain de la leptospirose. Une pathologie grave qui se transmet dans l'eau via l'urine des animaux porteurs : l'Homme, mais également les chiens, les bovins, caprins, ovins et d'autres espèces de la faune sauvage peuvent s'infecter au contact de cet environnement contaminé.

Ainsi pour réguler la population présente sur le lac de Lourdes, deux pièges ont été posés sur le site le 15 décembre. Ce sont des pièges de 1^{ère} catégorie, donc qui n'entraînent pas la mort. Les pièges ont été posés dans des « coulées », nom donné aux passages d'animaux. Durant 15 jours à 3 semaines, une relève est effectuée tous les jours, matin et soir par un piégeur agréé de l'association de chasse locale, le Saint-Hubert Club Lourdais et l'association des piégeurs des Hautes-Pyrénées.



Localisations pièges Ragondin

1.7 CR11 : DISCUSSIONS

Faune

Les participants soulignent la forte dynamique de colonisation du Ragondin sur le site : deux pièges ne seront pas suffisants. Il est donc proposé de traiter la problématique à plus large échelle : pose de davantage de piège sur les secteurs du golf, autour du lac de Lourdes ... Cette action doit être réfléchi avec l'ensemble des partenaires : Mairies de Lourdes et de Poueyferré, Golf, associations de chasse et de protection de l'environnement, les services de l'Etat ...

La présence de la Tortue de Floride sur le lac est également soulignée par Mme PORTIER. Il est demandé si cette espèce pourrait faire l'objet d'une action de lutte prochaine dans le cadre de Natura 2000. Mme CHIRAY indique que dans un premier temps il serait nécessaire d'évaluer quels sont les impacts de cette espèce sur les espèces/habitats d'intérêt communautaire du site. Si s'avère que la Tortue de Floride peut avoir un impact négatif sur ces derniers, la mise en place d'une action de lutte pourra être envisagée sur site.

Flore

La présence de Raisin d'Amérique en bordure du chemin du golf, au sud de la tourbière dans le boisement est signalée par M. PARDE. M. DOYER s'interroge sur la méthode de lutte la plus efficace pour cette espèce. M. SOULET lui répond qu'une fauche répétée peut être suffisante pour l'épuiser et à terme l'éliminer. La présence de Renouée du Japon en différents points du site est également relevée.

Mme CHIRAY propose de poursuivre les réflexions en montant un groupe de travail espèces invasives afin de traiter ce sujet conjointement : cette proposition était déjà à l'ordre du jour en 2021 mais non-réalisée par manque de temps.

En attendant, Mme DEVELAY invite chaque partenaire à contacter Jérôme DAO, chargé de mission espèces exotiques envahissantes au Conservatoire Botanique Nationale, pour toutes les questions pratiques liées à la lutte des espèces exotiques envahissantes végétales.

Jérôme DAO : jerome.dao@cbnmpm.fr - Ligne directe : 05 62 95 82 77 - Portable : 07 52 04 16 84

2 SUIVIS REALISES SUR LE SITE

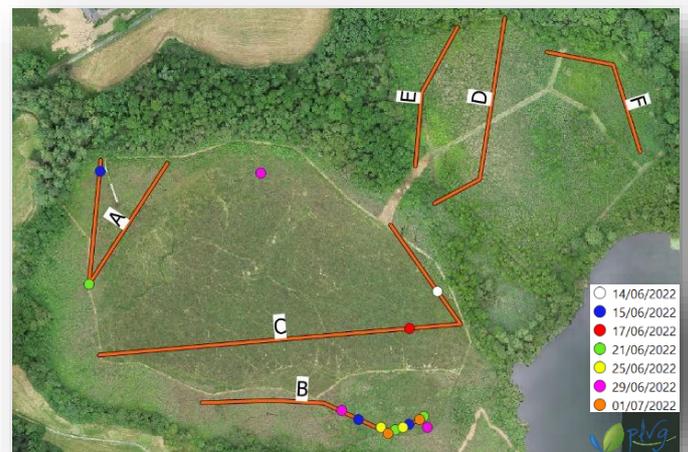
2.1 S3 : SUIVI DU FADET DES LAICHES

Le protocole de suivi de cette année consistait à parcourir 6 transects linéaires et de noter toutes les observations de Fadet faites sur le transect et à environ 2,50 mètres de part et d'autre.

Cette année, la fréquence du suivi a été intensifiée : deux passages par semaine minimum ont été réalisés. Au vu de la charge de travail que cela impliquait, sept bénévoles de l'association « Nature En Occitanie NEO » ont participé au suivi. L'ensemble des informations et documents nécessaires au suivi leur a été communiqué. Des sessions de suivi ont été réalisées avec l'accompagnement de l'animatrice Natura 2000 pour montrer in-situ le protocole à réaliser afin que les bénévoles puissent ensuite être autonomes dans leurs prospections.

Concernant les résultats :

- 13 passages ont été réalisés en 2022 contre 5 passages l'an passé,
- La période de vol a débuté le 14 juin 2022 pour une durée de 18 jours,
- 18 contacts notés entre le 14 juin et le 1^{er} juillet 2022, 4 contacts femelles, 9 contacts mâles et 5 indéterminés,
- D'après les photographies prises lors du suivi, 2 femelles différentes et 7 mâles différents,
- Toujours pas de contact sur la partie nord-est de la tourbière depuis 2018. La partie sud-est de la tourbière centrale est la zone périphérique qui regroupe le plus d'observation.



Résultats du suivi Fadet des Laiches 2022

Le constat reste préoccupant pour le Fadet des laïches. Ainsi le groupe de travail Fadet s'est réuni le 17 octobre dernier pour rendre compte des résultats du suivi du papillon entre 2009 et 2022 et de discuter et valider la méthode de suivi à appliquer en 2023.

Le protocole a été ensuite proposé et validé par la DREAL Occitanie.

Les constats sont les suivants :

- Des suivis et méthodologies disparates au fil des ans,
- Une importante baisse des effectifs de papillon,
- La disparition du papillon sur la partie nord-est de la tourbière depuis 2018,
- Le cantonnement des individus à la périphérie de la partie centrale,
- La perte des habitats type de reproduction du Fadet par embroussaillage ce qui implique donc une adaptation en continu de la gestion du site.

Ainsi des propositions de remédiation ont été proposées, certaines déjà soulevées en 2021 :

- Dresser un historique des gestions menées sur le site en mettant en parallèle les données de répartition spatiale et quantitative de Fadet par an ; cela permettra d'orienter les futurs choix de gestion à mener sur le site,
- Cartographier les zones de reproduction favorables au Fadet des Laïches (touradons de Molinie bleue et de Shoin noirâtre),
- Créer un protocole de suivi de la qualité des habitats de reproduction du Fadet des Laïches et de leur évolution dans le temps selon la gestion menée.

Pour réaliser ces tâches, un(e) stagiaire sera recruté(e) à partir du 1^{er} mars 2023 pour une durée de 6 mois sur crédits Natura 2000 sur la thématique Fadet des Laïches.

Enfin, au vu de la fragilité de la population de Fadet des Laïches de la Tourbière de Lourdes, il a été décidé en groupe de travail de réitérer le suivi par transects pour l'année 2023, suivi qui est non-invasif pour le papillon puisque qu'il se pratique à vue et sans capture au filet.

Le protocole sera accentué de manière à ajuster le suivi à la phénologie du papillon. Pour ce faire, lorsque les conditions météorologiques deviendront favorables à l'émergence, des passages réguliers (tous les deux jours) seront effectués sur la tourbière pour repérer le début de la période de vol. A partir de la première observation, le suivi par transect sera réalisé 2 fois par semaine avec un minimum de 3 jours entre chaque session. Enfin le suivi se poursuivra à minima jusqu'au 1^{er} août, même si aucun papillon n'est observé depuis plusieurs jours, car il peut y avoir deux périodes d'émergence et historiquement le papillon volait encore au mois d'août. De plus, si les conditions sont favorables au mois de septembre, des passages occasionnels sur la tourbière seront réalisés pour rechercher l'occurrence du papillon.

2.2 S3 : DISCUSSIONS

M. PARDE soulève que la prédation (par les libellules) pourrait avoir un impact sur la population de Fadet des Laïches, notamment à l'envol des papillons lors de dérangement. M. SOULET répond que cette prédation peut être un facteur aggravant, mais qu'elle n'est pas la cause du déclin de la population de la tourbière de Lourdes. La disparition de ses habitats de reproduction et le changement climatique expliqueraient davantage la baisse des effectifs. Il est tout de même rappelé qu'une population de Fadets des Laïches peut être viable avec un faible nombre d'individu et sur des patchs restreints de tourbière. M. SOULET indique que cela est observé dans les départements voisins (nord-est du Béarn, Landes). Une dizaine d'individu est comptabilisée chaque année depuis des décennies.

M. PARDE demande à M. DOYER si des parties du golf pourraient être aménagées afin de redevenir favorable à la présence du Fadet des Laïches. M. DOYER est ouvert à la discussion, M. PARDE pourra reprendre contact ultérieurement avec lui et en informera l'animatrice Natura 2000.

2.3 S1 : SUIVI QUANTITATIF DE L'EAU

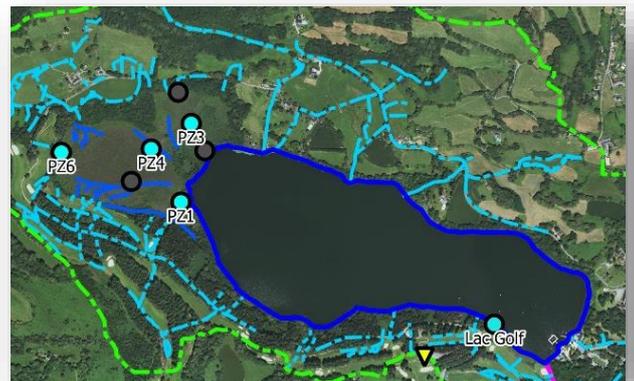
Parmi les suivis mentionnés dans le DOCOB, le suivi quantitatif et qualitatif des eaux du site est mentionné à la fiche action S1. Depuis 2018, c'est le volet quantitatif qui est étudié sur le site. Le volet qualitatif est prévu ultérieurement.

Afin de suivre en continu les niveaux d'eau sur le lac et la tourbière, des sondes à enregistrement automatique ont été posées début 2021 :

- 4 sondes ont été installées dans les piézomètres situés sur différentes parties de la tourbière ;
- 1 sonde a été installée sur le lac, devant la station de pompage ;
- 1 baromètre a été placé sur le bâtiment du golf.

Ces sondes enregistrent le niveau d'eau, la température et la conductivité. Les données sont collectées toutes les 15 minutes.

En 2022, les données des sondes ont été relevées manuellement sur le terrain à l'aide d'un ordinateur et d'un logiciel spécifique par l'animatrice du site. Des mesures complémentaires manuelles sont également réalisées à chaque relève de sonde. Les données sont ensuite mises en forme sous un tableur excel pour analyse.



Localisations des sondes sur le site (points bleus)

Le Bureau d'études ÉTIAGES, représenté par Jean-Luc MAGNET, a été en charge durant cette année d'analyser les données issues des sondes et de procéder en parallèle à des mesures de débit à l'exutoire du lac dans des conditions hydrologiques différentes. Cette prestation sur devis a été facturée à hauteur de 3 700 € HT.

Les résultats du suivi sont présentés et expliqués en annexe.

M. MAGNET présente les suites à donner à cette étude :

- Poursuivre les relèves des sondes automatiques ;
- Repositionner la sonde du lac (abaisser le piézomètre) pour suivre les variations du lac ;
- Calibrer les sondes LTC (pour la conductivité) ;
- Réalisation des jaugeages manquants qui n'ont pas pu être réalisés cette année faute de vidange du lac (exutoire en assec) ;
- Remise en service du pluviomètre du golf.

2.4 S1 : DISCUSSIONS

M. DOYER demande si les eaux du lac sont étudiées qualitativement. M. RIGALLEAU répond que la Fédération de pêche 65 réalise deux campagnes de prélèvement par an pour suivre la qualité des eaux du lac pour l'Agence de l'Eau Adour Garonne. Les données recherchées portent principalement sur les nutriments, le phosphore ... Autrefois le lac s'eutrophisait, aujourd'hui il semble se régénérer. Mme

CHIRAY se rapprochera de la Fédération de pêche 65 et de l'AEAG pour obtenir annuellement les résultats qualitatifs des eaux du lac de Lourdes afin de compléter les éléments de connaissance.

L'ensemble des participants soulève la nécessité de poursuivre l'étude quantitative des niveaux d'eau pour suivre les variations hydrologiques du site. Mme CHIRAY informe que pour l'année prochaine l'étude des niveaux d'eau est prévue dans la programmation Natura 2000 et budgétisée.

Mme PREVOST demande s'il est prévu pour 2023 une analyse qualitative des eaux de la tourbière. Mme CHIRAY répond que pour lancer cette étude il faut dans un premier temps cibler les polluants à rechercher et donc engager des discussions avec la Ville de Lourdes et les partenaires du site. En effet l'analyse d'un échantillon avec un spectre large s'avère être très onéreuse. Des discussions avec la Ville de Lourdes seront à prévoir courant 2023.

2.5 S0 : SUIVI DE L'IMPACT DES MESURES DE GESTION

La fiche action « S0 » du DOCOB prévoit un suivi de l'efficacité des actions de gestion développées à travers les contrats Natura 2000 afin de garantir leur efficacité et pertinence.

En ce qui concerne le pâturage, son efficacité est évaluée par un protocole de suivi qui a été défini en 2017 avec le Conservatoire Botanique National des Pyrénées et de Midi Pyrénées. C'est un suivi botanique qui consiste à relever sur site différents paramètres (ligneux ou herbacées, espèces, taille, recouvrement ...) sur des transects linéaires et des placettes carrées prédéfinis. Le suivi est réalisé annuellement avant l'arrivée des animaux en pâture sur la tourbière donc à peu près début août et il est réalisé en régie par l'animatrice du site.

Un premier rendu de ce suivi avec analyse des résultats sera présenté au groupe de travail dédié en mars 2023, et sera donc proposé au prochain comité de pilotage.

2.6 S0 : DISCUSSIONS

M. PARDE exprime la nécessité d'avoir un rendu annuel de ce suivi pour adapter au plus vite la gestion si les résultats observés ne répondent pas aux objectifs visés. Mme CHIRAY prend note et tâchera de rendre compte, à minima lors des réunions post-pâturage, des résultats annuels.

3 PROJETS AGRO-ENVIRONNEMENTAUX ET CLIMATIQUES (PAEC)

Un Projet Agro-Environnemental et Climatique (PAEC) vise à encourager les changements de pratiques agricoles nécessaires pour répondre aux enjeux agro-environnementaux identifiés sur le territoire.

Dans le cadre de la nouvelle PAC 2023-2027, la DRAAF a lancé un appel à projet le 17 juin 2022 pour l'établissement des PAEC pour la campagne 2023. Ainsi l'élaboration du PAEC a été menée en 2022 :

- Par la Chambre d'Agriculture 65 qui a travaillé, en prestation pour un montant de 400€ HT, sur le volet agricole ;
- Et par l'animatrice Natura 2000 qui a travaillé sur le volet environnemental.

Le PAEC a été déposé par le PLVG, structure animatrice du site, le 30 septembre 2022 à la DRAAF. La sélection finale des PAEC retenus pour la campagne de contractualisation 2023 devrait être connue très prochainement car l'analyse des dossiers par le comité de sélection régional des PAEC a eu lieu les 1^{er} et 2 décembre derniers. Ces délais devront permettre une contractualisation des exploitants à partir du 15 mai 2023.

EDIT : le PAEC déposé pour le site Natura 2000 « Tourbière et lac de Lourdes », les mesures et périmètres proposés ont été retenus. La note « A » a été attribuée correspondant donc à une enveloppe de 70% du montant demandé soit pour 2023 : 19 228,30 €. Au vu de ces éléments les demandes d'enveloppes sont à communiquer début janvier 2023.

Les objectifs du PAEC du site Natura 2000 tourbière et lac de Lourdes sont :

1. La préservation des prairies permanentes du bassin versant qui contribuent à la conservation des habitats naturels et le maintien de pratiques favorables à ces milieux ;
2. La préservation des zones humides, en les engageant dans des pratiques contractuelles ;
3. La préservation des haies et des arbres. C'est un enjeu important car les vues imprenables sur le lac sont bien souvent privilégiées, au détriment des haies et des arbres qui bordent ce dernier ... Ces mêmes arbres/haies qui peuvent abriter des insectes saproxyliques, des nichées d'oiseaux et même des chiroptères ;
4. L'entretien des rigoles et des fossés, pour leur incidence directe sur la qualité des eaux du lac et de la tourbière.

Sont concernés par ce nouveau PAEC les exploitants situés dans le périmètre strict du site Natura 2000 (en bleu) et ceux situés dans le périmètre élargi correspondant au bassin versant (en rouge).



Périmètres d'éligibilité au PAEC

Il sera proposé aux exploitants 6 mesures d'engagement répondants aux objectifs précédemment cités :

1. Mesure OC_TL65_PRA3 – Amélioration de la gestion des surfaces herbagères et pastorales par le pâturage

Cette mesure vise à accompagner les exploitants dans une meilleure gestion de leurs surfaces prairiales, dans un objectif de préservation de ces milieux riches en biodiversité. Elle permet d'analyser les pratiques de l'exploitant et de repérer les pratiques éventuelles de surexploitation, de sous-exploitation et de sur-fertilisation.

2. Mesure OC_TL65_CPRA – Création de prairies

La création d'un couvert herbacé permet de réduire les risques de lessivage des intrants, nécessite moins de traitements phytosanitaires que les cultures et participe activement au maintien de la biodiversité.

3. Mesure OC_TL65_MHU1 – Préservation des milieux humides

Cette mesure permettra de repérer d'éventuelles zones humides pas encore répertoriées et d'accompagner les exploitants dans la prise en compte de ce milieu spécifique.

4. Mesure OC_TL65_MHU2 – Préservation des milieux humides - Amélioration de la gestion par le pâturage

Cette mesure permettra une approche plus fine de la gestion du pâturage sur les prairies humides. Elle permettra le renouvellement du contrat en cours, qui concerne 4.98 ha de prairies.

5. Mesure OC_TL65_IAE1 – Entretien durable des infrastructures agroécologiques : Ligneux

Cet engagement vise à inciter les exploitants à entretenir ces éléments structurants du paysage, en respectant les bonnes pratiques d'entretien.

6. Mesure OC_TL65_IAE3 – Entretien durable des infrastructures agroécologiques : Fossé

Cet engagement vise à inciter les exploitants à entretenir régulièrement leurs fossés et/ou rigoles, en respectant les bonnes pratiques d'entretien.

4 COMMUNICATION ET SENSIBILISATION

- Sorties grand public :

Deux sorties naturalistes grand public ont eu lieu les 9 août et 17 septembre 2022 animées en prestation par le CPIE Bigorre-Pyrénées pour un montant de 374€. Des vacanciers mais aussi des locaux ont participé à ces sorties ; au total 29 participants ont été comptabilisés.

Ces sorties se font à la demi-journée, sur inscription préalable. Pour faire la publicité de ces deux événements, l'animatrice du site a créé des affiches qui ont été distribuées dans des points stratégiques (offices de tourisme, campings, restaurants ...). Les affiches ont également été communiquées aux contacts presses et diffusées sur les réseaux sociaux.

- Scolaires :

Le 13 mai 2022, 29 élèves de l'école primaire de Saint-Pé-de-Bigorre se sont rendus sur la tourbière accompagnés de 5 encadrants. C'était une sortie scolaire à double activité : découverte de la tourbière et de l'activité golf. Deux groupes ont été formés : 13 enfants de maternelle le matin, 16 enfants de classes élémentaires l'après-midi. L'animatrice a donc organisé cette journée en partenariat avec le golf de Lourdes.

Les animations sur la tourbière ont porté sur :

- La présentation de la tourbière et sa formation ;
- La présentation des espèces animales et végétales qui vivent sur la tourbière à l'aide d'illustrations ;
- La reconstitution d'une chaîne alimentaire ;
- La recherche de la Droséra à l'aide de loupes.

Cette journée a été très appréciée par les encadrants car cela a permis de combiner deux activités sur une même journée, la découverte d'un site naturel et la pratique sportive, et donc d'optimiser au mieux la location d'un bus scolaire sur la journée.

De cette expérience, le golf de Lourdes a ainsi souhaité créer un dispositif similaire à proposer aux écoles du territoire pour l'année 2023 : les journées plein air autour du lac. Des activités diversifiées

autour du lac de Lourdes sont proposées « à la carte » avec possibilité de les combiner. L'animatrice du site s'est ainsi jointe au projet en proposant des sorties découvertes de la tourbière et du lac.

Un professeur de Sciences de la Vie et de la Terre du lycée Marie Curie à Tarbes a contacté l'animatrice en début d'année pour organiser deux demi-journées sur la tourbière avec ses élèves de 1^{ère} en spécialité SVT. Un des points abordés dans le programme de première est « la notion d'écosystème et les services écosystémiques ». L'animatrice du site a donc animé cette journée en préparant un contenu adapté au programme scolaire des élèves de première. Ont été abordés avec les 23 élèves les points suivants :

- Présentation du métier d'animateur Natura 2000 ;
- Présentation du réseau Natura 2000 ;
- Présentation de la tourbière, origines, formation, spécificités ;
- Participation active des élèves au jeu « espèce-habitats ». Cela a permis de dynamiser la présentation, ils devaient retrouver le nom de certaines plantes sur la tourbière à l'aide d'une application mobile de reconnaissance, puis mettre sur la vue aérienne de la tourbière l'habitat dans lequel la plante se retrouve en quantité. Cette activité a permis d'introduire la notion d'espèce caractéristique d'habitat (inféodée) et d'expliquer les particularités des différents habitats de la tourbière ;
- Présentation d'un écosystème en utilisant la tourbière pour exemple ;
- Et enfin la présentation de services écosystémiques rendus par la tourbière.

En accord avec le professeur de SVT, cette animation sera reconduite l'année prochaine afin de sensibiliser de nouveaux élèves.

- Autres :

Le 21 mai l'animatrice du site a tenu un stand de communication / sensibilisation Natura 2000 dans le cadre du concours de pêche « Float Tube Occitanie » organisé par l'Association Régionale pour la Pêche en Occitanie. Une trentaine de pêcheurs ont circulé la matinée sur le lac de Lourdes, dans une embarcation légère (non-motorisée), afin de comptabiliser un maximum de poissons en un temps imparti. Cette animation a attiré de nombreux visiteurs aux alentours du lac qui en ont profité pour découvrir le site Natura 2000 à travers les échanges avec l'animatrice, les infosites, les flyer ...

Les 17-18-19 juin ont eu lieu les rencontres odonotologiques organisées par l'OPIE (Office Pour les Insectes et leur Environnement) Odonates et le CEN Occitanie dans les Hautes-Pyrénées. Le 17 juin, les participants, une trentaine environ, se sont rendus sur la tourbière de Lourdes pour y observer l'Agrion joli (*Coenagrion pulchellum*), un zygoptère très rare en ex-région Midi-Pyrénées (2 sites connus). Cela a également été l'occasion pour les participants d'observer le Fadet des Laïches qui était en vol à cette date.

5 ACTIONS NON-REALISEES EN 2022

5.1 S0 : IDENTIFICATION DES DISPOSITIFS DE SUIVI

Les nombreux protocoles de suivis réalisés sur le site depuis plus de dix ans impliquent la mise en place de dispositifs de localisation sur le terrain, souvent matérialisés par des piquets en bois de suivis. Bien que ces piquets soient géoréférencés à l'aide d'un GPS, il est parfois difficile de retrouver le suivi concerné sur le terrain. Cette problématique a été soulignée lors de plusieurs COPIL. Pour pallier cela il a été demandé de mettre en place un système d'identification des dispositifs de suivi sur la tourbière.

110 plaquettes signalétiques de 6*6 cm sur lesquelles figurent un code permettant de déterminer l'appartenance du piquet avaient été commandées et reçues. Il faut désormais les installer sur site.

5.2 CR10 : MARQUAGE DES ARBRES FAVORABLES AUX INSECTES SAPROXYLIQUES

La fiche action CR10 du DOCOB concerne, avec l'accord des propriétaires, le marquage des arbres ou souches favorables aux insectes saproxyliques pour que ces derniers ne soient pas détruits. Des macarons pour marquer les arbres avaient été commandés et une première phase d'inventaire des arbres favorables avait été menée en 2014. Or la pose des macarons n'avait pas été réalisée à l'époque par manque de temps. Il est donc nécessaire de refaire cet inventaire en juin 2023 pour contacter par la suite les propriétaires des arbres concernés et voir avec eux s'il est possible d'y apposer un macaron. Les insectes saproxyliques d'intérêt communautaire et cités dans le DOCOB du site sont : le Lucane cerf-volant et le Grand Capricorne.

5.3 PROTECTION DE L'HERBIER A NENUPHARS JAUNES

Les nénuphars jaunes sont inscrits à la liste des espèces végétales protégées en région Midi-Pyrénées. Un herbier de 1 600 m² est présent sur la partie nord-ouest du lac proche de la tourbière.

Depuis plusieurs années, des morceaux de nénuphars (feuilles, tiges) étaient observés dans les palles des pédalos au niveau de l'embarcadère. L'impact de cette pratique sur l'herbier de nénuphars était donc indéniable. Cette année, il n'y a pas eu d'activité pédalo sur le lac, mais des usagers ont été régulièrement observés à proximité ou sur l'herbier, notamment durant la période estivale. Il était prévu en 2021-2022 de préserver la zone au fond du lac abritant les nénuphars en la matérialisant et en informant les usagers du lac quant à la préservation de cet herbier.

La matérialisation pourrait se faire à l'aide de bouées, à l'image de celles utilisées par les pêcheurs pour localiser les frayères artificielles à sandre. Cette action est à mener conjointement avec la Ville de Lourdes.

La précédente animatrice avait rédigé une première note sur le sujet avant son départ et par manque de temps les discussions n'ont pu être reprises. Il est proposé de reprendre les discussions avec la Ville de Lourdes en 2023 pour mener à terme ce projet.

5.4 DISCUSSIONS

M. RIGALLEAU indique qu'une des réserves de pêche du lac n'est plus active. Il peut donc céder les bouées qui servaient à la délimitation de la réserve de pêche au PLVG et à la Ville de Lourdes afin d'indiquer la zone à nénuphars jaunes. Mme CHIRAY prend note et se rapprochera ultérieurement de la fédération de pêche pour récupérer les bouées et les apposer autour de l'herbier.

M. PARDE émet des réserves quant à la pose d'un panneau de sensibilisation pour l'herbier de nénuphars jaunes ; cela pourrait être contre-productif et inciter les gens à s'approcher davantage. Il propose dans un premier temps d'étudier l'état de l'herbier annuellement : s'il tend à s'étendre ou plutôt à régresser. Mme CHIRAY indique que cette tendance peut être évaluée grâce aux suivis orthophotos qui sont réalisés annuellement sur site avec un drone. Dans un premier temps Mme PREVOST propose d'installer les bouées près de l'herbier avec la Fédération de pêche et le PLVG et la pose d'un panneau informatif sera réétudiée si l'herbier tend à régresser.

EDIT : en comparant les orthophotos entre 2006 et 2022, l'herbier de nénuphars jaunes s'étend au fil des ans.

Mme FILLET indique aux participants la présence d'un tapis de Trèfle d'eau (*Ményhante trifoliata*), espèce pouvant être caractéristique d'habitat d'intérêt communautaire 7140 ou 7110. Mme CHIRAY

prend note et va se renseigner ultérieurement auprès du Conservatoire Botanique pour savoir si des inventaires ont été réalisés sur la zone.

EDIT : Des inventaires ont été réalisés par le CBNPMP et un courrier datant du 7 décembre 2020 avait été adressé à l'animatrice Natura 2000 en lui indiquant les résultats de ce dernier. Ainsi 15 localisations d'habitats d'intérêt communautaire ont été ajoutées, dont 13 sur le lac. Il s'agit des habitats 3150, 7110 et 7140. L'animatrice Natura 2000 va entreprendre les démarches pour faire inscrire ces nouveaux habitats au FSD du site.

6 PROGRAMME D' ACTIONS PREVISIONNEL 2023

Programme d'actions prévisionnel validé par les services de l'Etat mais sous réserve de la validation par le Conseil Régional.

6.1 GESTION

- Renouveler la gestion de la tourbière par pâturage et opération de restauration et suivre la 1^{ère} année des nouveaux contrats de gestion ;
- Entretenir le couloir de circulation du Fadet par fauche et dépôt de la demande de dérogation espèce protégée pour la Marisque auprès de la DREAL Occitanie ;
- Refaire l'inventaire des arbres favorables aux insectes saproxyliques, contacter les propriétaires et voir si possibilité de marquer ces arbres ;
- Poursuivre la lutte par arrachage de la Spirée du Japon et reconduire le piégeage du Ragondin sur le site ;
- Protéger l'herbier de nénuphars jaunes, relancer les discussions avec la Ville de Lourdes pour matérialiser/indiquer la zone aux usagers du lac ;
- Animer le PAEC et réaliser les diagnostics agro-écologique pour chaque exploitation et chaque parcelle qui souhaite s'engager dans une mesure MAEC – 6 000 € HT.

6.2 SUIVI/ETUDE

- Poursuivre l'étude sur les niveaux d'eau de la tourbière avec l'analyse des données issues des sondes, les mesures de débit à l'exutoire et sur les principaux écoulements de surface qui alimentent le lac. Cette étude est estimée à 5 800€ HT ;
- Continuer le suivi de la population de Fadet des Laïches et accueil d'un(e) stagiaire de 6 mois recruté(e) pour cette thématique, l'indemnisation du stage est fixée à 3 610 € TTC sur crédits Natura 2000 ;
- Poursuivre le suivi de l'impact du pâturage en régie par l'animatrice au mois d'août et présenter début 2023 les résultats du suivi obtenus depuis 2017 en groupe de travail ;
- Identification des piquets de suivi.

6.3 ANIMATION ET COMMUNICATION

- Une sortie sur site est prévue pour sensibiliser le grand public aux enjeux du site et sera organisée par un prestataire externe à hauteur de 300 € TTC ;
- Renouvellement de l'intervention avec le lycée Marie-Curie ;
- Sorties terrain avec des écoles primaires ;
- L'animatrice a contacté le lycée agricole de Vic-en-Bigorre pour monter un partenariat avec les élèves du BTS GPN pour animer des ateliers avec des scolaires sur la tourbière ; deux créneaux d'animation sont prévus entre fin mai- début juin 2023 ;

- La réédition de l'infosite, sa conception, les graphismes, la mise en page et l'impression sont estimés à un montant de 1 300 € HT.

Le programme d'actions prévisionnel 2023 est validé par les membres du COPIL

7 TRANSFERT DE LA COMPETENCE NATURA 2000 AUX REGIONS

Les 1^{er} et 2 décembre derniers lors de la réunion régionale des animateurs Natura 2000, la Région Occitanie nous a présenté les changements à venir à partir du 1^{er} janvier 2023 à savoir : le transfert de la politique Natura2000 aux Régions.

Ce transfert s'inscrit dans le cadre de l'application de la Loi 3DS. La Loi 3DS a été adoptée dans un objectif de décentralisation et de différenciation en vue d'une meilleure prise en compte des spécificités territoriales et d'une simplification du droit. En matière de biodiversité, le texte contient diverses mesures répondant à ces objectifs et notamment la décentralisation de la gestion des sites Natura 2000, passant donc de l'Etat aux Régions. Ce transfert sera effectif à compter du 1^{er} janvier 2023.

C'est un transfert partiel car seuls les sites Natura 2000 exclusivement terrestres (soit 87,5 % du réseau) seront transférés aux régions. Certains volets de Natura 2000 resteront également pour le moment à la charge de l'Etat. Les missions transférées aux Régions sont :

- Pour le COPIL : sa création ou sa présidence pour les sites dits « orphelins » - c'est à dire sans structure animatrice ;
- Pour le DOCOB : l'approbation de ces derniers, le suivi des chartes et l'élaboration et le suivi de la mise en œuvre des DOCOB des sites dits « orphelins » ;
- Le financement des mesures d'accompagnement et de gestion du site : donc le co-financement en contrepartie des fonds européens (FEADER/FEDER) et l'instruction financière des dossiers. Ce financement concerne l'animation des sites et les contrats Natura 2000 puisque le financement des MAEC reste une compétence de l'Etat.

L'Etat, quant à lui, conservera : la gestion des sites marins, la désignation des sites Natura 2000, l'instruction des évaluations d'incidences et il restera aussi l'interlocuteur institutionnel de la Commission Européenne pour le rapportage qui a lieu tous les 6 ans. Et comme mentionné précédemment, il s'occupera des aides surfaciques du FEADER dont les Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC).

Pour le volet financier, les Régions vont gérer les fonds européens du FEADER dédiés à Natura 2000. Une petite différence est à soulever : les fonds reçus seront fongibles. Ce qui n'était pas le cas lorsque ces fonds européens pour Natura 2000 étaient distribués à l'Etat. Cela implique donc du côté des animateurs et des gestionnaires de veiller à bien anticiper les besoins du site en termes d'animation, de contrat Natura 2000 et des actions à mener ... pour faire remonter dans les meilleurs délais nos besoins réels au Conseil Régional.

Pour les moyens humains, les ETP actuels en poste Etat chargés de Natura 2000 ne seront pas transférés. Une compensation financière de l'Etat sera donnée aux Régions pour les recrutements.

Il y aura 7 ETP techniques recrutés pour l'ensemble de la région Occitanie : 1 chef de service et 6 chargés de mission. Une personne en charge du volet technique de Natura 2000 sera basée à Tarbes et sera la référente pour le département des Hautes-Pyrénées mais aussi pour le Gers. Le chef de



Projet cofinancé par le Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural
L'Europe investit dans les zones rurales



PAYS DE LOURDES ET DES VALLÉES DES GAVES



service sera basé à Montpellier. Il y aura également 4 ETP administratifs qui seront recrutés pour l'instruction des dossiers : 2 basés à Toulouse et 2 à Montpellier.

Les recrutements sont en cours, l'équipe sera au complet au printemps 2023.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11h45.

Rédaction : Camille CHIRAY, PLVG

Validation : Cécile PREVOST, Présidente du Comité de Pilotage

8 ANNEXES

S1 : Suivi quantitatif des eaux – diaporama n°25 - Evolution des niveaux



Commentaires :

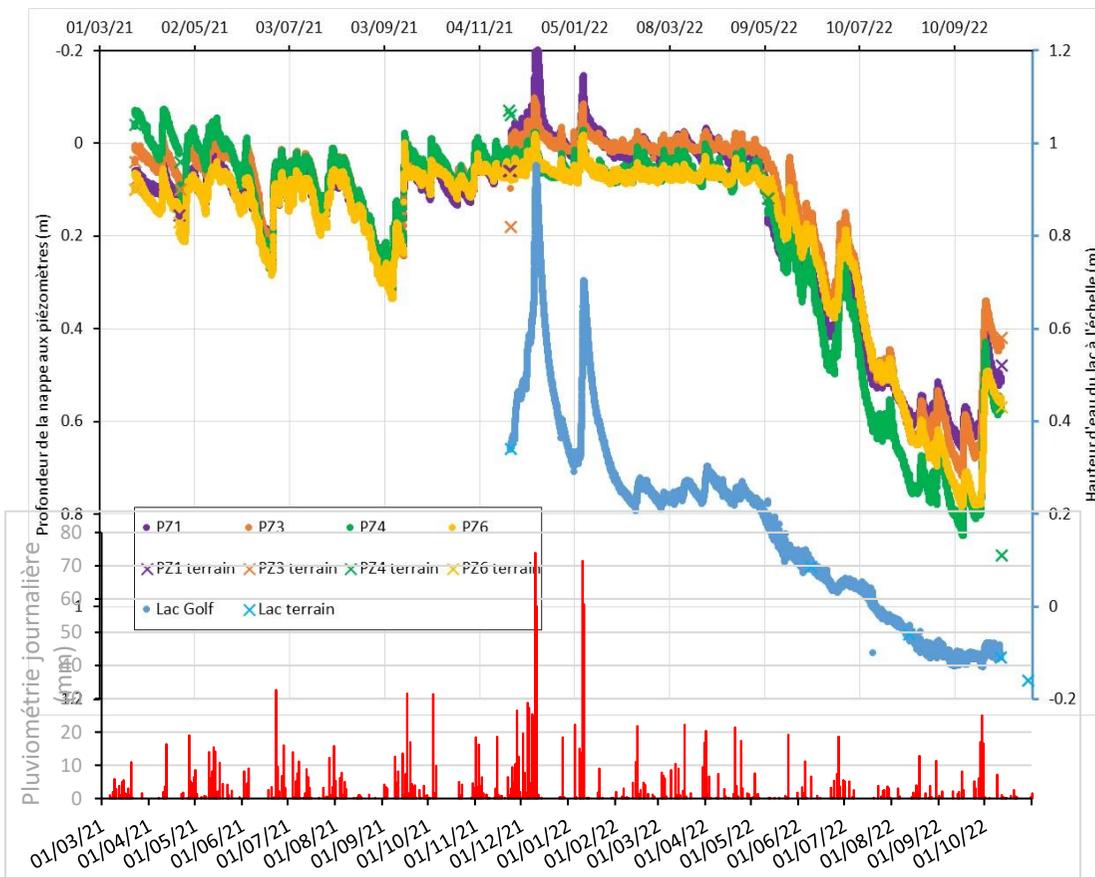
Profondeur de l'eau par rapport au sol

Lors des fortes précipitations enregistrées en décembre 2021 et janvier 2022, le niveau du lac est rapidement monté et deux piézomètres avaient un niveau d'eau supérieur au sol : PZ1 et PZ3.

Lors d'un précédent suivi en 2018-2019, le niveau maximum d'eau du lac avait été enregistré à 45 cm sur l'échelle limnimétrique. Lors des fortes précipitations citées précédemment, le niveau d'eau du lac était de 95 cm. A contrario, à l'été 2022 aucune vidange du lac n'a été constatée (exutoire en assec durant plus de 3 mois).

Pour l'été 2021 : le niveau d'eau de la tourbière par rapport au sol était descendu jusqu'à 0,3 m.

Pour l'été 2022 : le niveau d'eau de la tourbière par rapport au sol est descendu jusqu'à 0,8 m sur les PZ4 et PZ6.



S1 : Suivi quantitatif des eaux – diaporama n°26 - Evolution des cotes de l'eau

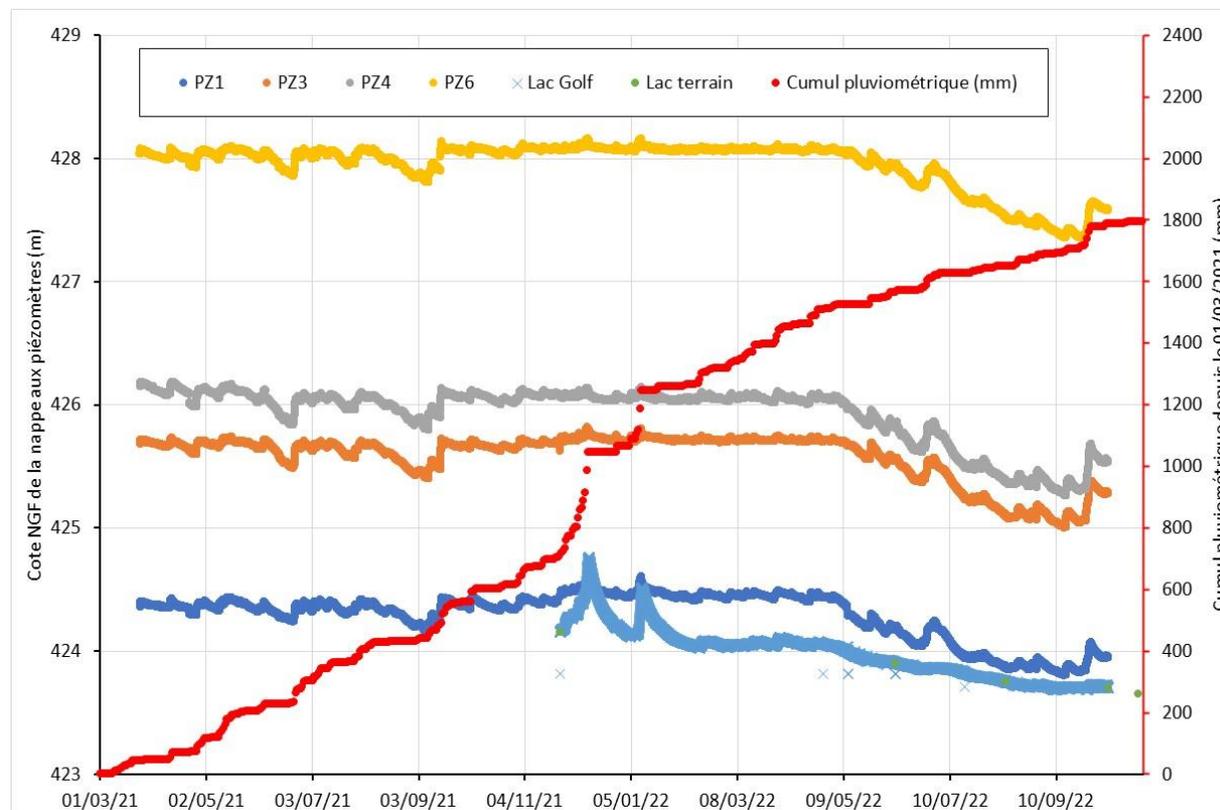


Commentaires :

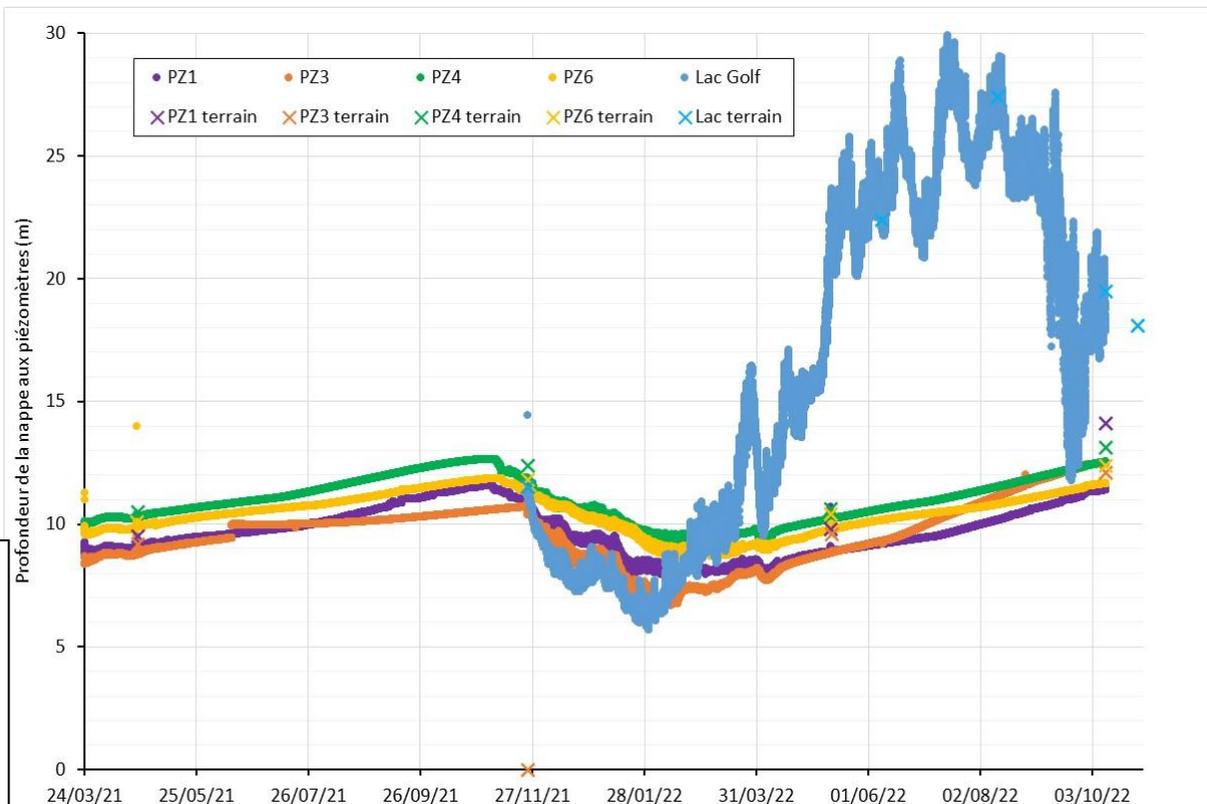
Niveau d'eau en cote altimétrique

On observe une différence de 3,5 m (d'un point de vue altimétrique) entre la hauteur de l'eau sur la tourbière au PZ6 (amont) et au PZ1 (aval) et de près de 4m avec la hauteur de l'eau du lac.

La tourbière présente également une pente topographique proche de la pente de la nappe.



S1 : Suivi quantitatif des eaux – diaporama n°27 - Evolution des températures



Commentaires :

Températures assez similaires pour les eaux de la tourbière (la température est prise à l'extrémité des sondes donc à 3 mètres de profondeur environ).

Période estivale : réchauffement

Période hivernale et recharges régulières en eaux pluviales fraîches : baisse température

Les eaux du lac montent davantage en température (prise en surface à 30 cm environ) car directement exposées au rayonnement solaire et au contact de l'air.

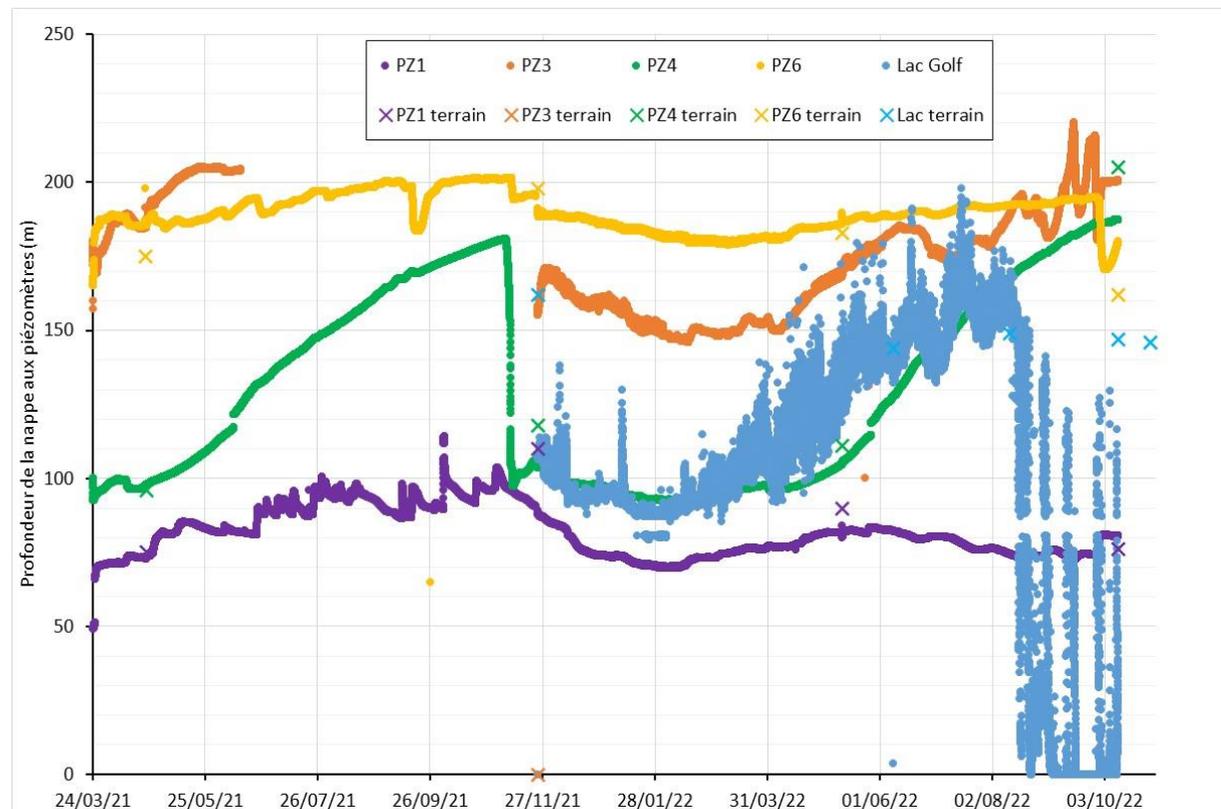
La température maximale mesurée sur le lac durant l'été 2022 a été de 28,5°C (mesure en surface entre 30 cm et 1 m de profondeur)

S1 : Suivi quantitatif des eaux – diaporama n°28 - Evolution des conductivités



Commentaires :

Différences de conductivité d'un piézomètre à un autre probablement liées à des apports d'eau différenciés.
Sur le PZ4 : au début du mois d'octobre 2021 chute de la conductivité inexplicable, sortie volontaire de la sonde ? Ou alors apport d'eau à cet endroit stoppé durant une période ? Prélèvement ? Le suivi prolongé pourra permettre d'expliquer cette chute soudaine.



S1 : Suivi quantitatif des eaux – diaporama n°28 – Suivi quantitatif du plan d'eau

Commentaires :

A partir de début août la sonde était déconnectée du lac (hors d'eau) car le niveau d'eau est descendu très bas.

En regardant la conductivité, on s'aperçoit que la sonde a probablement été brièvement et ponctuellement remise en eau sur de courtes durées car elle présente des « pics » dus aux quelques précipitations enregistrées entre les mois d'août et septembre. Si elle avait été hors d'eau durant toute la période la conductivité serait proche de 0.

